

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ERGAGERM PLUS

Version: 1

Date de la première édition: 10/10/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: ERGAGERM PLUS

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Détergence-désinfection en industrie agro-alimentaire.

N° code du produit: EUROD-

Fournisseur: EURODEC  
9, RUE MARX DORMOY BP 35  
69632 VENISSIEUX CEDEX  
Tél: 04 78 78 48 78

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

### 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: ERGAGERM PLUS

Description de la préparation: Préparation liquide alcaline

Composant(s) contribuant aux dangers:

- chlorure de didécyl diméthyl ammonium - N° Id: 612-131-00-6 - N° CAS: 7173-51-5 - N° CE: 230-525-2  
Conc. pds.(%):  $0 < C \leq 2,5$  - Classification: • Xn; R 22 • C; R 34 •
- hydroxyde de sodium - N° Id: 011-002-00-6 - N° CAS: 1310-73-2 - N° CE: 215-185-5  
Conc. pds.(%):  $2,5 < C \leq 10$  - Classification: • C; R 35 •
- oxyde d'alkyl diméthyl amine - N° CAS: 70592-80-2  
Conc. pds.(%):  $2,5 < C \leq 10$  - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 41

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Produit classé CORROSIF  
Provoque de graves brûlures sur toutes les parties du corps. Sévères brûlures oculaires.

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: INTERVENIR TRES RAPIDEMENT -ALERTER UN MEDECIN -NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS

Inhalation: Faire respirer de l'air frais

Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et se rendre immédiatement à la clinique.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec une solution oculaire (DIPHOTERINE) ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Maintenir la personne consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): Le produit lui-même ne brûle pas.  
Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.  
Moyens d'extinction adaptés aux matières environnantes.  
Au contact avec les métaux légers (aluminium et ses alliages, zinc...), peut produire de l'hydrogène, gaz inflammable. Le contact avec certains produits chimiques peut provoquer de violentes réactions explosives  
Attention au rejets accidentels induits par les moyens d'extinction d'incendie.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ERGAGERM PLUS

Version: 1

Date de la première édition: 10/10/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Méthode(s) de nettoyage: En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Si le déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection. Ne PAS réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements  
Eviter l'inhalation de concentrations élevées de brouillards.  
Manipuler en évitant toutes projections lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser au maximum des systèmes automatiques de prélèvement.  
Manipuler à l'écart des acides. Température d'utilisation 65-75°C  
Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique)

Stockage

- Précaution(s): - Conserver le produit dans son emballage d'origine.  
- Stocker dans des locaux bien ventilés, à l'abri de la chaleur. Températures de stockage conseillées : Entre + 5°C et + 35°C.  
- Durée conseillée : 4 mois.  
- Dans les installations classées : code ICPE non concerné

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:

- Procédure(s) de surveillance recommandée(s): - S'assurer d'une bonne ventilation des locaux.  
- Douche ou fontaine oculaire sur le site

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • hydroxyde de sodium: VME mg/m<sup>3</sup> = 2

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Equipement de protection respiratoire en cas d'exposition probable à des taux supérieurs à la VME sur le lieu de travail (atmosphère de type brouillard)  
- Protection des mains: Gants à haut niveau de protection contre les produits chimiques selon la norme NF EN 374 (par exemple caoutchouc butyle, nitrile ou néoprène).  
- Protection de la peau et du corps: Tablier ou combinaison de protection contre les produits chimiques, bottes ou chaussures de sécurité fermées résistantes aux produits chimiques.  
- Protection des yeux: Masque ou lunettes de sécurité avec protections latérales selon la norme NF EN 166  
Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.  
Se laver les mains à l'eau et au savon après utilisation du produit

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide  
- Couleur: jaune clair  
- Odeur: non caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 12,7 solution à 1% à 20°C  
- Point / intervalle d'ébullition: non précisé  
- Point d'éclair: Non concerné  
- Pression de vapeur: non concerné.  
- Masse volumique apparente: 1,086 g/cm<sup>3</sup> à 20°C  
- Viscosité: Non déterminé.  
- Hydrosolubilité: Soluble

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ERGAGERM PLUS

Version: 1

Date de la première édition: 10/10/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Stabilité:                           | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.<br>Réagit violemment avec les acides. Réaction rapide avec les métaux légers (aluminium, zinc, étain) avec formation d'hydrogène |
| Condition(s) à éviter:               | - Ne pas mélanger avec d'autres produits<br>Stockage à la lumière, à proximité des acides.   |
| Produits de décomposition dangereux: | Aucun produit dangereux particulier connu.   |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Information(s) générale(s):       | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.<br>Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de trois minutes.<br><br>Formule déposée aux Centres Anti-poisons de PARIS (01.40.05.43.28)- LYON(04.72.11.69.11) MARSEILLE (04.91.75.25.25) |
| Toxicité aiguë                    |   |
| - Inhalation:                     | Le brouillard est fortement irritant pour les voies respiratoires. L'effet peut varier de l'irritation des muqueuses nasales jusqu'à une sévère irritation pulmonaire   |
| - Contact avec la peau:           | Peut causer des brûlures sévères avec lésion cutanée définitive ou lente à cicatriser. Un contact répété et /ou prolongé avec des solutions diluées peut provoquer des dermatoses   |
| - Contact avec les yeux:          | Extrêmement irritant et corrosif. Peut provoquer de sévères dommages avec perforation de la cornée et altération permanente de la vision pouvant atteindre la cécité  |
| - Ingestion:                      | Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation   |
| Information(s) supplémentaire(s): | Maladies professionnelles: Amines aliphatiques, tableaux n° 49 et 49 bis  |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Mobilité:                         | Air: le produit est non volatil.<br>Sol: le produit étant soluble dans l'eau pourra être entraîné par les pluies<br>Eau: le produit est soluble dans l'eau   |
| Persistance et dégradabilité:     | Les composants de ce produit respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents. La biodégradabilité primaire est supérieure à 90% en 28 jours, la biodégradabilité ultime est supérieure à 60% en 28 jours.<br>DCO = 290,0 mg O <sub>2</sub> /g.<br>L'hydroxyde de sodium se dégrade facilement par réaction avec le dioxyde de carbone naturellement présent dans l'air |
| Potentiel de bio-accumulation:    | L'hydroxyde de sodium ne se bio-accumule pas   |
| - Toxicité aquatique:             | Un pH supérieur à 10,5 peut être fatal pour les poissons et pour les autres organismes aquatiques.<br>Peut provoquer des dommages aux plantes aquatiques et à la végétation.<br>CL 50 -24 h / daphnies: 150 mg/l (hydroxyde de sodium 100%)<br>CL 50 -24 h / poissons: 81,5 mg/l (hydroxyde de sodium 100%)  |
| Effets nocifs divers              |  |
| Information(s) supplémentaire(s): | Des concentrations suffisantes pour rendre les effluents alcalins peuvent provoquer des dommages sur les organismes de traitement des effluents  |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Déchets / produits non utilisés:  | Ne pas déverser dans les cours d'eau. Ne pas déverser le produit en grande quantité (pur ou dilué) dans les égouts<br>Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.<br>Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.<br>Nomenclature déchets : N° de code : 20 01 15, déchets basiques |
| Emballages contaminés:            | Rincer l'emballage à l'eau après utilisation. (recycler l'eau de rinçage dans le process de nettoyage) Remettre à un éliminateur agréé.  |
| Information(s) supplémentaire(s): |  |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ERGAGERM PLUS


Version: 1

Date de la première édition: 10/10/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

|  |  |
|--|--|
| Information(s) générale(s):  | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| N° UN:   | 1824   |
| Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID) |  |
| - Nom d'envoi exact:   | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION  |
| - Classe de danger:  | 8  |
| - Packing group:   | III  |
| - Etiquettes ADR/RID:  | 8  |
| - Code danger:   | 80   |
| - Code de classification et dispositions spéciales:                              | C5   |
| Voies maritimes (IMDG)   |  |
| - Nom d'envoi exact:   | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION  |
| - Classe:  | 8  |
| - Groupe d'emballage:  | III  |
| - N° FS:   | F-A,S-B  |
| - Etiquette(s) IMDG:   | 8  |
| Voies aériennes (ICAO/IATA)  |  |

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|              |  |
|--------------|--|
| Etiquetage:  | Etiquetage des préparations dangereuses:   |
| N° CE:       | Non applicable.  |
| Contient:    | <ul style="list-style-type: none"><li>• chlorure de didécylidiméthylammonium</li><li>• hydroxyde de sodium</li></ul>   |
| Symbole(s):  | C - Corrosif<br>  |
| Phrase(s) R: | 35 Provoque de graves brûlures.  |
| Phrase(s) S: | 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.<br>26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.<br>36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.<br>45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

|  |   |
|--|---|
| Législation(s) suivie(s):                | Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la Directive 91/155/CEE modifiée par la directive 2001/58/CE, à la Directive européenne 1999/45/CE, et aux arrêtés français du 09/11/2004. Ce document a été élaboré en prenant en compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit |
| Rubrique n° 2 : Phrase(s) R              | R22 Nocif en cas d'ingestion.<br>R34 Provoque des brûlures.<br>R35 Provoque de graves brûlures.<br>R41 Risque de lésions oculaires graves.  |
| Avis ou remarques importantes:           | Composants selon le Règlement CE 648/2004 :<br>5 % ou plus, mais moins de 15 % : agents de surface non ioniques, EDTA et sels,<br>Contient également : désinfectants,   |
| Application(s) et / ou usage(s) normaux: | Détergence-désinfection en industrie agro-alimentaire.  |
| Restrictions:                            | Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.   |

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ERGAGERM PLUS

Version: 1

Date de la première édition: 10/10/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

---

Recommandation(s):

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit."

"L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable."

Information(s) supplémentaire(s):

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08.09.99)

Historique

- Date de la première édition: 10/10/05

- Version: 1